

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

à l'Hôtel de Région de Toulouse

Avis du CESER Occitanie sur les Orientations Budgétaires 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Rapporteure : Myriam MAURY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Orientations Budgétaires 2026 de la Région Occitanie ont été établies dans un contexte économique et budgétaire difficile et incertain. La croissance économique mondiale montre des signes de ralentissement avec un PIB à 3,2 % en 2025, estimé à 3,1 % en 2026, et la France n'affiche qu'une croissance nationale de 1 % du PIB. En parallèle, l'inflation en France est prévue en légère augmentation, passant de 1,1 % en 2025 à 1,3 % en 2026, selon les données de l'Insee. À cela s'ajoute un déficit public en France qui a atteint 5,8 % du PIB en 2024, le plus élevé de la zone euro où la moyenne est d'environ 3 %.

Ce bilan impacte les collectivités dont la Région Occitanie puisque le Projet de loi de finances 2026 en cours d'adoption, a pour objectif de réduire le déficit public à 4,7 % (soit 144 Mds €) avec un effort attendu des collectivités territoriales à hauteur de 4,6 à 7,4 milliards d'euros pour cette année ; or la part des collectivités dans le poids de la dette publique n'est que de 10 %, ce qui soulève des questions sur l'équité de cet effort.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Région pour 2026 fait état d'une situation financière maîtrisée, mais les ressources disponibles sont néanmoins réduites de 144 millions d'euros. Cela se traduit par une baisse des dotations incluant la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (baisse liée au financement du Ségur de la santé), les dotations apprentissage et le fonds vert. De plus, le gel de la TVA tend à se transformer en quasi-dotation. Bien qu'il y ait un maintien, en apparence, des engagements, on observe un étalement des projets dans le temps, des reports, voire des abandons, comme dans le cas des opérations immobilières dans les universités et les lycées, ou de l'achat de nouvelles rames ferroviaires.

Le CESER exprime plusieurs points de vigilance face à ce resserrement des ressources.

- Tout d'abord, il y a un risque accru de retards dans les versements des subventions, ce qui aurait un impact direct sur les bénéficiaires, notamment les associations, les entreprises, les collectivités partenaires et les structures de santé.
- Ensuite, la fragilisation du tissu associatif régional est à craindre, en raison de la complexité des dossiers de financement par appels à projets et de la fin des financements pérennes pour les dépenses de fonctionnement.
- La nécessité de prioriser les compétences régionales, comme l'exige la loi NOTRe de 2015, s'impose également dans ce contexte.
- De plus, il est crucial d'anticiper la prochaine programmation européenne 2028-2034, surtout avec la recentralisation annoncée des fonds structurels.
- Enfin, le CESER demande que sa contribution à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional soit rendue systématique en application de l'article L4134-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de juger de l'efficacité et de l'efficience de ces politiques dans l'utilisation des fonds alloués, avec pour objectif d'améliorer et d'éclairer la décision publique.

En somme, face à ce contexte, le CESER Occitanie reste vigilant et appelle à une réflexion approfondie sur la gestion des ressources et l'avenir des projets régionaux.